

ANNEXE : Structure de co-coordination de la TGFM

L'équipe de coordination de la TGFM est composée de 6 personnes qui relèvent du Comité de coordination (Coco - notre conseil d'administration). En collaboration avec les autres membres de l'équipe de coordination, chaque personne co-coordonnatrice et organisateur·ice communautaire est responsable de quatre (4) dossiers :

- **Un (1) dossier lié à la gestion interne** parmi les suivants :
 - **Communications** (à combler)
 - **Ressources humaines** (à combler)
 - Soutien au Coco
 - Finances
 - Vie associative

- **Trois (3) dossiers en organisation communautaire** parmi les suivants :
 - Droit à la ville
 - Droit au logement
 - Profilages
 - Inclusion
 - Mobilité
 - Santé
 - Ententes sectorielles

Présentation schématisée

Dossiers internes

Communications	Personne 1 ou 2	Personne 6	Finances	Personne 4	Personne 6
Ressources humaines	Personne 1 ou 2	Personne 6	Vie associative	Personne 5	Personne 6
Soutien au Coco	Personne 3	Personne 6			

Dossiers en organisation communautaire (voir [planification stratégique](#) pour plus de détails)

Droit à la ville	Personne 1 ou 2	Personne 5	Mobilité	Personne 1 ou 2	Personne 4
Droit au logement	Personne 3	Personne 4	Santé	Personne 1 ou 2	Personne 3
Profilages	Personne 1 ou 2	Personne 3	Ententes sectorielles	Personne 1 ou 2	Personne 4
Inclusion	Personne 1 ou 2	Personne 5		Personne 6	